

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mars, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Report des résultats de 2024

**Délibération n° :** 478-2025

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de voix des membres en exercice : 70**

**Nombre de membres présents : 20**

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 15**

**Nombre de voix exprimées : 66**

**Nombre de membres excusés, absents : 3**

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves DOLISI

**Présent·e·s:**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Denise REY

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Franck NICCOLETTI

Mikaël SCHNEIDER

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Michel ALLISIO

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Bruno AYCARD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Marjorie VIORT

**Représenté·e·s (pouvoirs) :**

**Philippe SCHELLENBERGER**, délégué de la commune de Brignoles a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,

**Marie-Pierre EMERIC**, déléguée de la commune de Garéoult a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière-d'azur,

**Olivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Jacques PAUL, délégué de la commune de la Celle,

**Carine PAILLARD**, déléguée de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Sophie LE METER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

Une autre vie s'invente ici



**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,  
**Virginie PHELIPPEAU**, déléguée de la commune de Solliès-Toucas a donné pouvoir à Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,  
**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets a donné pouvoir à Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,  
**Véronique MIQUELLY**, déléguée du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Christophe MADROLLE**, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Excusé·es, absent·e·s :**

Jean-Marie LACATENA, Cathy SILVI, Marc LAURIOL.

**Etaient également présent·e·s :**

Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Denis MOLES, Membre du Conseil citoyen du Parc ; Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Fabienne EVANS, Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Estelle BOSSART, Chargée de projet Urbanisme Durable.

**Vu :**

- \* Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-12 ;
- \* L'instruction comptable M57 ;
- \* La délibération n°477-2025 du 26 mars 2025, approuvant le Compte Administratif 2024 et le résultat de clôture qui en résulte.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.  
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2024.

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté.

492 771,04 €

Résultat d'investissement antérieur reporté

-188 674,81 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024**

Solde d'exécution de l'exercice

86 279,28 €

Solde d'exécution antérieur

-188 674,81 €

Solde d'exécution cumulé à reporter

-102 395,53 €

**Restes à réaliser au 31/12/2024**

Dépenses d'investissement

360 162,67 €

Recettes d'investissement

580 898,70 €

**Solde****220 736,03 €****Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024**

Rappel du solde d'exécution cumulé à reporter

-102 395,53 €

Rappel du solde des restes à réaliser

220 736,03 €

**Excédent de financement total****118 340,50 €****Résultat de fonctionnement à reporter**

Résultat de l'exercice

-362 308,75 €

Résultat antérieur

492 771,04 €

**Total à reporter****130 462,29 €**

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE REPORTER** les résultats de 2024 comme suit :

**REPORT DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025****A) EXCEDENT**

Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)

0.00 €

Sur-affectation complémentaire volontaire

0.00 €

Solde disponible :

130 462.29 €

Résultat reporté (C.002 - Recette de fonctionnement)

130 462.29 €

**B) DEFICIT**

Besoin de financement reporté (C.001 - Dépense d'investissement)

102 395,53 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Michel GROS.

